



Publié le

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 02 décembre 2024 s'est réuni à Arles le 18 décembre 2024 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 65 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Eva CARDINI, Catherine BALGUERIE-RAULET, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Christelle ALLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Daniel CARLOTTI.

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT ; Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM ; Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI ; Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET.

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Patrick DE CAROLIS, Emmanuel LESCOT, Bernard JEROME, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI.

**Assistaient à la séance** : François LETOURNEUX, Didier HONORE, Jacques NOU, Jean-François RICHON, Olivier BRIAND, Sandrine ANDREANI, Estelle ROUQUETTE, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Magalie GORCE, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie EQUDEL, Emilie IPSILANTI

Marie-Christine CONTRERAS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Martine AMSELEM, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-076

Comité syndical du 18 décembre 2024  
Délibération n° CS-2024-076

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20241218-CS\_2024\_076

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-076

Objet : Autorisation d'accepter un legs grevé de conditions et de charges

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté Préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2242-1 à L.2242-5,
- Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes publiques, notamment l'article L. 1121-4,

### ➤ Considérant

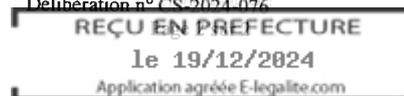
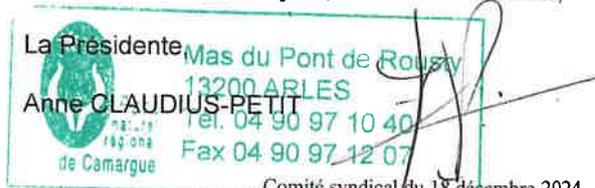
- Que Monsieur Eric MOREL, demeurant 30 avenue du Château 41800 MONTOIRE et décédé le 09 avril 2023, a déposé un testament en l'étude FORTIN-JOLY & ROBERT Notaires associés à VENDOME (41) instituant le Parc naturel régional de Camargue comme légataire pour moitié,
- Que le défunt possédait : une maison d'habitation sise à MONTOIRE SUR LE LOIR, objet du legs particulier au profit du PNRC et de sa sœur Dominique MOREL, des quotes-parts indivises sur des biens immobiliers provenant de la succession de son père, des comptes au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne et ne possédait pas de passif,
- Que le montant total de l'actif du défunt s'élève à 156 250.49€ dont moitié revenant au PNRC soit 78 125.24€,
- Que ces montants sont donnés à titre indicatif et correspondent à une estimation au jour du décès de M. MOREL pour les besoins de l'administration fiscale. Qu'ainsi, la somme pouvant être encaissée par la suite par le PNRC dépendra de la valeur des biens au moments des éventuelles transactions,
- Que sont à déduire de ces montants : les frais d'acte notarié et les factures courantes (EDF, assurance, impôts...) qui s'accumulent depuis le décès faute de liquidités suffisantes des legs, ainsi que le coût au greffe et prestataire INPI pour les sociétés (montants non connus à ce jour), soit a minima 8 206.23€ au regard des éléments connus à ce jour.
- Qu'il est à noter qu'après acceptation de la succession, le PNRC devra régler en priorité le passif généré par la maison de MONTOIRE SUR LE LOIR et les frais de succession,
- Qu'en tant que collectivité territoriale, le PNRC est exonéré des frais de mutation,
- Que Maîtres BERTHELOT et LEMOINE attire notre attention sur le fait que seule la maison de MONTOIRE SUR LE LOIR, avenue du Château, pourrait être mise en vente à ce jour avec l'accord de Madame Dominique MOREL, héritière pour moitié, pour payer les frais et factures qui courent car les autres biens sont soumis à l'usufruit de Madame Michèle MOREL, la mère du défunt, qui ne souhaite pas vendre puisqu'elle occupe la maison de MONTOIRE SUR LE LOIR, rue Lemoine et loue les autres biens pour lui procurer des revenus,
- Que le Parc pourra percevoir la somme de 78 125.24€ à condition que la maison léguée conjointement avec sa sœur soit vendue et que les quotes-parts soit également vendues aux autres héritiers,
- Que selon les termes de l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- D'accepter le legs de Mr MOREL dans les conditions précisées ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



## ACTIF DE SUCCESSION

1°) **A la banque dénommée CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE, Service successions 1, rue Daniel Boutet 28000 CHARTRES :**

1.1°) Un compte chèques n° 90017227768 ayant pour titulaire le défunt et dont le solde créditeur au jour du décès est de 1 062,32 €.

Ci ..... 1 062,32 €

1.2°) Un Livret d'épargne populaire n° 90017448128 ayant pour titulaire le défunt et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 1 797,46 €.

Ci ..... 1 797,46 €

1.3°) Un compte titres n° 90017228012 ayant pour titulaire le défunt et dont le solde créditeur au jour du décès est de 20,00 €.

Ci ..... 20,00 €

2°) **A la banque dénommée CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE, 36 allée Ferdinand de Lesseps CS90657 37206 TOURS CEDEX :**

2.1°) Un livret A n° 00002-00109314249 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 1 860,51 €.

Ci ..... 1 860,51 €

3°) Le bien immobilier ci-après désigné :

**A MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800) 30 Avenue du Château**

Une maison d'habitation située sur la Commune de MONTOIRE SUR LE LOIR (41800), 30, Avenue du Château, comprenant :

Au rez-de-chaussée : Un entrée dans une pièce, une chambre avec placard, une douche avec lavabo, couloir, une cuisine, une buanderie.

Au premier étage : Une pièce avec point d'eau.

Grenier

Atelier, cave et jardin.

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	AM	397	30 Avenue du Château	00 ha 02 a 83 ca

Total Surface : 00 ha 02 a 83 ca

Ci ..... 56 000,00 €

4°) Un/huitième indivis en nue-propiété du bien immobilier ci-après désigné :

**A MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800) 23 Rue Lemoine**

Une maison d'habitation située sur la Commune de MONTOIRE SUR LE LOIR (Loir et Cher), 23, rue Lemoine, comprenant :

Au rez-de-chaussée : Une cuisine, une souillarde, une salle à manger, un salon, couloir, une chaufferie, un corridor, une véranda, un cabinet médical, un couloir, w.c.

Au premier étage : Un couloir, trois chambres mansardées, une salle d'eau avec w.c., grenier, placard, palier, deux chambres, une salle de bains avec w.c., deux chambres.

Grenier au-dessus.

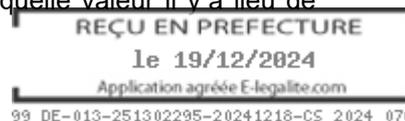
Dépendances comprenant une buanderie, deux garages, ancienne écurie, porche et jardin.

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	AA	77	rue des Gâtineaux	00 ha 00 a 28 ca
	AA	79	23, rue Lemoine	00 ha 08 a 37 ca

Total Surface : 00 ha 08 a 65 ca

D'une valeur de 280.000,00 euros, soit 35.000,00 euros pour un/huitième, de laquelle valeur il y a lieu de



déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938, évalué à 2/10èmes soit : 7000,00 euros, reste une valeur taxable de

Ci ..... 28 000,00 €

5°) Un/huitième indivis en nue-propriété du bien immobilier ci-après désigné :

**A MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800) lieudit "Les Petits Tournemonts"**

Une parcelle de terre située sur la Commune de MONTOIRE SUR LE LOIR (Loir et Cher), lieudit "Les Petits Tournemonts".

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	ZK	76	Les Petits Tournemonts	00 ha 39 a 00 ca

Total Surface : 00 ha 39 a 00 ca

D'une valeur de 1.365,00 euros, soit pour 1/8èmes la somme de 170,62 euros, de laquelle valeur il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938 évalué à 2/10èmes soit 34,12 euros, reste une valeur taxable de

Ci ..... 136,50 €

6°) Un/huitième indivis en nue-propriété du bien immobilier ci-après désigné :

**A MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41800) lieudit "Taille Ferron"**

Une parcelle de bois-taillis située sur la Commune de MONTOIRE SUR LE LOIR (Loir et Cher), lieudit "Taille Ferron".

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
227	B	42	Taille Ferron	00 ha 58 a 25 ca

Total Surface : 00 ha 58 a 25 ca

D'une valeur de 1.165,00 euros, soit pour le huitième : 145,62 €, de laquelle somme il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938, évalué à 1/10èmes soit 29,12 euros, reste une valeur taxable de

Ci ..... 116,50 €

7°) Un/huitième indivis en nue-propriété du bien immobilier ci-après désigné :

**A PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) 54 Avenue d'Italie**

Des biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un immeuble situé à PARIS (13ème arrondissement), 54 à 58 Avenue d'Italie, et 2 à 4 rue du Moulinet à l'angle de ces deux voies, élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de huit étage carrés.

Cour intérieure.

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	DZ	40	54 à 58, Avenue d'Italie, et rue du Moulinet n° 2 et 4	00 ha 05 a 22 ca

Total Surface : 00 ha 05 a 22 ca

- Lot numéro 8 :

Au premier étage, une chambre, sur la rue du Moulinet, et cuisine portant le lot numéro sept du plan.

Avec 6 / 1000 des parties communes générales.

D'une valeur de 110.000,00 euros, soit pour le huitième : 13.750,00 euros, de laquelle somme il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938 évalué à 2/10èmes soit : 2.750,00 euros, reste une valeur taxable de :

Ci ..... 11 000,00 €

8°) Le quart indivis en nue-proprété du bien immobilier ci-après désigné :

**A PRUNAY-CASSEREAU (41310) lieudit "La Terouetterie"**

Une parcelle de terre située sur la Commune de PRUNAY-CASSEREAU (Loir et Cher), lieudit "La Terouetterie".

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	ZE	160	La Terouetterie	00 ha 58 a 87 ca

Total Surface : 00 ha 58 a 87 ca

D'une valeur de 2.060,00 euros, soit pour le quart : 515,00 euros, de laquelle somme il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938, évalué à 2/10èmes, soit 103,00 euros, reste une valeur taxable de :

Ci ..... 412,00 €

9°) Le quart indivis en nue-proprété bien immobilier ci-après désigné :

**A TOURS (37000) 6 Rue Chambert**

Une maison d'habitation située sur la Commune de TOURS (Indre et Loire), 6, rue Chambert, comprenant :

Cave sous-partie,

Au rez-de-chaussée : vestibule, cuisine, deux pièces,

Au premier étage : Deux pièces mansardées.

Courette derrière avec w.c.

Jardinet devant. Chauffage central installé.

Joignant d'après titre : "au midi, la rue, au couchant : MONEDIERE ou représentant et au nord et levant : des inconnus."

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	CL	861	6, rue Chambert	00 ha 01 a 06 ca

Total Surface : 00 ha 01 a 06 ca

D'une valeur de 250.000,00 euros, soit pour le quart : 62.500,00 euros, de laquelle somme il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938, évalué à 2/10èmes soit : 12.500,00 €, soit une valeur taxable de :

Ci ..... 50 000,00 €

10°)

Un/huitième indivis en nue-proprété de 144 parts sociales de la société dénommé "SCI DU 8 RUE LEMOINE", société civile immobilière, dont le siège social est à MONTOIRE SUR LE LOIR (41800), 8, rue Lemoine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS, sous le numéro D 330.516.204., soit valeur de : 3.499,20 euros, soit :

Total des parts de la société : 288

Valeur de la part sociale : 243,00 euros (valeur de la société 70.000,00 €)

Soit valeur pour les 144 parts sociales : 34.992,00 euros

Soit pour un/huitième : 4.374,00 euros

De laquelle il y a lieu de déduire l'usufruit de Madame Michèle MOREL née le 21 avril 1938, évalué à 2/10èmes, soit 874,80 euros, reste une valeur taxable de :

Ci ..... 3 499,20 €

11°) Un/huitième en nue-proprété de :

51 parts sociales de la société dénommée SCI VERIC, dont le siège est à MONTOIRE SUR LE LOIR (Loir et Cher), 23, rue Lemoine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro D 382 630 564 23.460,00€, d'une valeur de  
soit :

Valeur de la part :

(à préciser les nombres de parts et valeurs)



Ci .....	2 346,00 €
Total actif .....	156 250,49 €
Dont moitié revenant à l'association .....	1/2
Soit.....	78.125,24 €

## RELEVÉ DE COMPTE

Vos références 116361 SSion MOREL Eric Jacques André-SUCCESSION Eric MOREL 1011635  
Nos références Notaire AB – Clerc MR

Pour la période du 30/05/2023 au 02/04/2024

Date	Libellé d'écriture	Débits	Crédits
30/05/2023	S40 - Reçu de CREDIT AGRICOLE VIR SEPA RECU SUCCESS. MOREL ERIC NOTPROVIDED CAVDF ACOMPTE SUCCESSIONM MOREL ER IC		350.00
31/05/2023	S40 - Reçu de CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE VIR SEPA RECU SUCCESSION MR MOREL ES-027243109-20230409 SSION MOREL ERIC 1011635/AB/MR/VF		1 790.51
01/06/2023	Coût Interrogation État Civil du 23/05/2023 1011635 SUCCESSION Eric MOREL - 116361 MOREL Eric Jacques André	3.56	
01/06/2023	Coût Interrogation État Civil du 23/05/2023 1011635 SUCCESSION Eric MOREL - 116361 MOREL Eric Jacques André	3.56	
01/06/2023	Coût Interrogation État Civil du 23/05/2023 1011635 SUCCESSION Eric MOREL - 116361 MOREL Eric Jacques André	3.56	
01/06/2023	Coût Interrogation État Civil du 23/05/2023 1011635 SUCCESSION Eric MOREL - 116361 MOREL Eric Jacques André	3.56	
01/06/2023	Coût Interrogation État Civil du 23/05/2023 1011635 SUCCESSION Eric MOREL - 116361 MOREL Eric Jacques André	3.56	
09/06/2023	À SELARL VALERIE GAREYTE NOTAIRE - SSION MOREL ERIC PROV S/FRAIS DEPOT TESTAMENT	300.00	
12/06/2023	À ADMR ENTRE LOIR ET LOIRE - RGLT FAC N°2022-019TF-002428 D'OCTOBRE 2022 SSION MOREL ERIC	125.45	
18/07/2023	S40-Reçu de SELARL VALERIE GAREYTE VIRE SOLDE DE COMPTE DEPOT TESTAMENT SSION MOREL ERIC		57.71
19/07/2023	À GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE - V/REF 50889283 RGLT HAB SANTE 2023 SSION MOREL ERIC	104.03	
28/09/2023	ADSN INTERROGATION FCDDV SSion MOREL Eric Jacques André	23.11	
06/10/2023	CSI/20231006447760-A80D140-HF MR Eric MOREL À SPF A80D140 DCST	12.00	
06/10/2023	CSI/20231006488372-A80D140-HF Monsieur Eric MOREL À SPF A80D140 DCST	12.00	
11/12/2023	À GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE Cpte186341112 MOREL Eric habitation 2024	361.04	
19/01/2024	À SELARL FORTIN -JOLY ET ROBERT Frais dépôt testament Mr Eric MOREL	300.00	
05/02/2024	Payé à CAF DE LOIR ET CHER Restitution AAH MAI 2023 MOREL Eric dossier 1015182C	601.20	
18/03/2024	À SIP VENDOME TF 2023 SUCCESSION MOREL Eric ref0738002518477	86.00	
26/03/2024	À SIP VENDOME SATD MOREL ERIC	95.00	
26/03/2024	S 40 - Reçu de ME CAROLE ROBERT SOLDE FRAIS DEPOT TESTAMENT OLOGRAPHE SSION MOREL GUY		85.37
02/04/2024	Reçu de SIP VENDOME VIR SEPA RECU SIP VENDOME SELARL BERTHELOT DEJA SOLDE-REMB		95.00

* : Écriture(s) Provisoire(s)	Total final	2 037.63	2 378.59
	Compte Créiteur	<b>0.00</b>	<b>340.96</b>
	Le compte est sous transfert DO	Solde DO :	340.96

**1011635 - SUCCESSION Eric MOREL**

Pour la période du 30/05/2023 au 02/04/2024

<b>Répartition des frais d'acte(s)</b>			
Émoluments d'actes	0.00	Débours	40.91
Émoluments de formalités	0.00	État - SPF / Enregistrement	0.00
Honoraires	0.00	État - TVA sur 0.00	0.00
Remise sur émoluments	0.00	Débours et État	40.91
Écrêtement	0.00		
Remboursement cotisations	0.00		
Rémunération Etude	0.00		<b>40.91</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com